Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215600081-20251209-135D_2025-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN COMMUNE DE BADEN FEUILLET 2025-00547

Nombre de Conseillers
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 26

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 28 novembre 2025 et sous la présidence de Monsieur Patrick EVENO, Maire.

Présents : Yannick LE HELLEY, Valérie LE BERRIGAUD, Bertrand CUVILLIER, Nadine LE MARHOLLEC, Jean-Claude LE BOULICAUT, Pernelle TOREST, Joël BIGNON, Ulyss JEGO, Frédéric LAURENT, Patrick BERTRAND, Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Béatrice VAN DER GUCHT, Christian LE DANTEC, Anita ALLAIN-LE PORT, Brigitte FALLOT, Patrick PIQUET, Chantal de GRAEVE, Virginie LE GALL, Stephan PIETRZAK, Nadège CORSO, Patrick OURY, Didier VAUTRIN, Jacqueline UNTEREINER.

Ont donné procuration : Bruno PICAUD à Nadine LE MARHOLLEC, Séverine MULLER à Anita ALLAIN-LE PORT
Excusée : Sophie BODIN,

Secrétaire de séance : Ulyss JEGO

135/2025 - AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET ANNEXE DES MOUILLAGES 2026

En application de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire sur autorisation du Conseil municipal « *peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette* ».

Pour le budget annexe des mouillages au titre de l'exercice 2025, le montant et l'utilisation des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2026 sont répartis comme suit :

CHAPITRE	TOTAL DES CREDITS OUVERTS EN 2025	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BP 2026
Chap. 20 – Immobilisations incorporelles	**250,00**	**62,50 €**
2051-Concessions et droits similaires	250,00 €	62,50 €
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	**55 500,00 €**	**13 875,00 €**
2182-Matériel de transport	50 000,00 €	12 500,00 €
2183-Matériel de bureau et matériel informatique	1 000,00 €	250,00 €
2188-Autres	4 500,00 €	1 125,00 €
Chap. 23 – Immobilisations en cours	**30 000,00 €**	**7 500,00 €**
2313-Constructions	30 000,00 €	7 500,00 €
Total	**85 750,00 €**	**21 437,50 €**

Vu l'avis favorable émis par la commission Finances, activités économiques et tourisme réunie le 24 novembre 2025,

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
FEUILLET 2025-00548
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215600081-20251209-135D_2025-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

↳ d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget annexe des mouillages, avant le vote du budget relatif à l'exercice 2026 selon la répartition décrite ci-dessus ;

↳ de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

Le présent bordereau est adopté à l'unanimité.

Fait à BADEN, le 09 décembre 2025
Le Maire,
Patrick EVENO

